audit france
commissariat aux comptes

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Juliette Récamier
75007 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles
SAS au capital de 50 000 €
RCS Nanterre B 333 812 345

UNION FRANÇAISE DES OEUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE

Association loi 1901
Siège social : 3 rue Juliette Récamier
75007 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur national.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 12 mars 2021

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

BILAN

ACTIF	31.12.2020 Brut	31.12.2020 Amort. & Dépréciation	31.12.2020 Net	31.12.2019 Net	PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	2 621	2 621			Fonds propres (avant affectation)	1 527 338	1 510 281
Terrains					Résultat de l'exercice	12 733	17 058
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	8 815	8 815			Total	**1 540 071**	**1 527 338**
Autres immobilisations corporelles	150 856	121 521	29 336	15 195	***FONDS DEDIES & PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	474 330	85 000
Autres prêts et titres immobilisés	89 278	89 278		4 355	Provisions pour risques	25 000	25 000
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	306 022	273 859
Total	**251 570**	**222 234**	**29 336**	**19 549**	Total	**805 352**	**383 859**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	368 131		368 131	17 525	Fournisseurs	281 749	447 533
Comptes courants débiteurs - Réseau	177 811	105 524	72 286	112 253	Dettes fiscales et sociales	26 977	847
Autres créances	34 325		34 325	19 505	Comptes courants créditeurs - Réseau	860 547	808 394
Trésorerie	2 988 338		2 988 338	2 978 877	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	22 281		22 281	20 262	Produits constatés d'avance		
Total	**3 590 885**	**105 524**	**3 485 360**	**3 148 422**	Total	**1 169 273**	**1 256 774**
Total	**3 842 455**	**327 759**	**3 514 696**	**3 167 971**	**Total**	**3 514 696**	**3 167 971**

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 792 504	1 869 549
Ventes de marchandises	98 740	161 361
Prestations de service	256 941	451 861
Subventions d'exploitation	2 436 959	2 246 194
Dons et Mécénat		
Contributions financières	745 827	450 182
Autres produits	36 484	52 972
Reprises sur dépréciations et provisions	75 741	73 000
Utilisations des fonds dédiés	85 000	15 000
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	**5 528 197**	**5 320 119**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	49 062	23 701
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 407 525	3 553 563
Aides financières	1 541 874	1 649 686
Impôts et taxes	7 799	5 349
Salaires		
Charges sociales		
Autres charges	797	816
Dotations aux amortissements	13 070	20 953
Dotations aux dépréciations et provisions	107 904	107 262
Reports en fonds dédiés	474 330	45 000
Total	**5 602 360**	**5 406 329**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-74 164**	**-86 210**
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	75 966	45 019
Autres produits financiers	1 287	4 160
Reprises sur dépréciations et provisions	20 742	39 561
Total	**97 995**	**88 739**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions	5 289	
Total	**5 289**	
RESULTAT FINANCIER (II)	**92 706**	**88 739**
RESULTAT COURANT (I + II)	**18 542**	**2 529**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	830	2 084
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	118 512	194 549
Total	**119 342**	**196 633**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	28 952	69 143
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	96 200	112 962
Total	**125 152**	**182 105**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**-5 810**	**14 528**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**12 733**	**17 058**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	21 914	
Total	21 914	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	21 914	
Total	21 914	

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un excédent de 12 732,74 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les comptes annuels sont composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

Fédération affinitaire multisport, fondée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement comprenant des personnes morales et physiques ayant pour but principal ou accessoire le développement des activités physiques, sportives et de pleine nature.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice a eu les impacts suivants sur notre activité :

- Une diminution des frais de déplacement de l'ordre de 66%,
- Une diminution des cotisations de l'ordre de 4 %,
- La mise au chômage partielle à 50% des salariés de la Ligue de l'enseignement mis à disposition de l'UFOLEP pour du 15 mars au 15 mai 2020.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Brevets & Marques	610,00			610,00
Licences & logiciels	2 010,73			2 010,73
Matériel d'activités	8 814,55			8 814,55
Agencements & aménagements divers	40 528,80			40 528,80
Matériel informatique	50 263,72	23 456,40		73 720,12
Mobilier de bureau	32 852,53	3 754,75		36 607,28
Immobilisations en cours				
Total	**135 080,33**	**27 211,15**		**162 291,48**

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions :
- Matériel de Bureau & Informatique (15 Ordinateurs Portables)
- Mobilier (5 Bureaux)

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Brevets & Marques	100%	610,00			610,00
Licences & logiciels	100%	2 010,73			2 010,73
Matériel d'activités	33%	8 814,55			8 814,55
Agencements & aménagements diver	10%	40 528,80			40 528,80
Matériel informatique	33%	35 891,79	12 671,65		48 563,44
Mobilier de bureau	20%	32 029,93	398,40		32 428,33
Total		**119 885,80**	**13 070,05**		**132 955,85**

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts	89 278.48	40 689.78	48 588.70
Autres prêts			
Titres	4 404.57		
Dépôts et cautionnements			

3. Stocks
Néant

4. Clients & Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	368 131.00		368 131.00
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	**368 131.00**		**368 131.00**

5. Comptes courants débiteurs - Réseau

	Brut	Dépréciations	Net
Comités UFOLEP	174 873.87	105 524.48	69 349.39
Structures associées	255.87		255.87
Total	**175 129.74**	**105 524.48**	**69 605.26**

6. Autres créances

Avances et acomptes	32 991.31
Subventions à recevoir	1 333.33
	34 324.64

7. Trésorerie

Comptes à terme	600 000.00
Intérêts à recevoir	91 105.02
Parts sociales	4 404.57
Compte courant	1 285 934.59
Régie d'avance	4 372.73
Livret A	81 725.50
Compte sur livret	920 602.88
Caisse en euros	185.11
Caisse en devises	7.33
	2 988 337.73

8. Charges constatées d'avance

Maintenance plateforme Innovance	2 058.35
Maintenance logiciels comptables	4 567.92
Abonnement logiciel de gestion des notes de frais	2 908.01
Locations photocopieur + imprimantes	4 374.00
Assurance	1 481.32
Outil de Communication Hors Antenne	1 356.46
Serveur virtuel	556.75
Autres	4 976.83
	22 280.64

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres
Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2.Subventions d'investissement
Néant

3.Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
DRDJSCS	5 000,00		5 000,00	
CNDS	35 000,00		35 000,00	
Ministère des sports	20 000,00		20 000,00	
ANS - transition numérique	25 000,00		25 000,00	
Cités éducatives		22 180,00		22 180,00
APAC - Plan de relance		250 000,00		250 000,00
ANS - impact 2024		100 000,00		100 000,00
Paris 2024		102 150,00		102 150,00
Total	**85 000,00**	**474 330,00**	**85 000,00**	**474 330,00**

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Caution comités départemental	25 000,00			25 000,00
Provisions pour risques	**25 000,00**			**25 000,00**
Engagement de retraite du personnel (1)	204 950,00	23 904,00	6 832,00	222 022,00
Provisions pour charges	**204 950,00**	**23 904,00**	**6 832,00**	**222 022,00**
Immobilisations financieres	104 731,40	5 289,27	20 742,19	89 278,48
Comptes courants débiteurs - Réseau	127 836,92	96 199,51	118 511,95	105 524,48
Rassemblement 2021	68 909,00	84 000,00	68 909,00	84 000,00
Dépréciations	**301 477,32**	**185 488,78**	**208 163,14**	**278 802,96**
Total	**531 427,32**	**209 392,78**	**214 995,14**	**525 824,96**

Dotations / reprises d'exploitation	*107 904,00*	*75 741,00*
Dotations / reprises financières	*5 289,27*	*20 742,19*
Dotations / reprises exceptionnelles	*96 199,51*	*118 511,95*
Total	**209 392,78**	**214 995,14**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	50 595,54
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	164 399,60
Total	**214 995,14**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	108 658.93
Fournisseurs, factures non parvenues	173 089.96
	281 748.89

7. Dettes fiscales et sociales

Impôts sur les produits financiers à payer :	26 977.00
	26 977.00

8. Comptes courants créditeurs - Réseau

Comités UFOLEP	528 523.46
Réseau, factures non parvenues	332 023.39
	860 546.85

9. Autres dettes

Néant

10. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Droits d'inscription Manifestations	30 778.17	157 102.00
Droits d'inscription Stages	38 701.09	109 256.45
Recettes Diverses	78 486.07	122 218.60
Recettes (Partenariat-Sponsoring)	108 376.00	63 284.00
Total Prestations	**256 341.33**	**451 861.05**

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères – ANS	917 090.00	795 000.00
ANCT	500 090.00	475 000.00
Autres Collectivités Publiques	257 690.33	183 107.00
Communauté européenne	4 189.06	35 186.74
ANS Valorisation du Personnel	757 900.00	757 900.00
Total	**2 436 959.39**	**2 246 193.74**

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligue de l'enseignement	381 036.80	425 182.35
APAC	275 000.00	25 000.00
Total	**656 036.80**	**450 182.35**

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Contractualisation	548 172.00	595 186.00
Formation	61 491.06	119 119.29
Cahier des Charges	26 927.68	133 166.00
Déplacement des Sportifs	13 199.30	128 749.25
Diverses		
Total	**1 541 873.68**	**1 649 686.08**

5. Produits exceptionnels

Reversement APAC	830.00
Reprises de provision pour dépréciation des créances	118 511.95
	119 341.95

6. Charges exceptionnelles

Créances Devenues irrécouvrables	5 997.03
Indemnités Versées au personnel	1 281.60
Charges sur Exercices Antérieurs	21 673.36
Dotations aux dépréciations des créances	99 199.51
	125 151.50

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectifs mis à disposition

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	**E.T.P.** (2)	**Effectif** (1)	**E.T.P.** (2)
Personnel mis à disposition par la Ligue de l'enseignement :				
Cadres	5	5	5	5
Agent de Maitrise	11	9.8	9	8
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, …)				
Personnel mis à disposition par le Ministère des sports :				
Cadres	4	4	4	4
Total	**20**	**18.8**	**18**	**17**

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants
Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué que le Président de l'association est mis à disposition de l'UFOLEP par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour exercer les fonctions de Président. L'UFOLEP rembourse au Ministère chargé des sports la totalité des émoluments et des charges sociales afférentes à cette mise à disposition, conformément aux résolutions votées lors de l'assemblée générale de Bar-le-Duc des 14 et 15 avril 2028 et de l'article 15 des statuts de l'association.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée
Loyers restant dus :

Photocopieur (4 374.00 € x 2 trimestres)	8 748.00
	8 748.00

4. Autres engagements hors bilan
Néant

5. Contributions volontaires en nature
a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature
La mise à disposition des locaux de l'UFOLEP par la Ligue de l'Enseignement représente une surface d'occupation de 205,90 m2. Cette mise à disposition est comptabilisée en charge et en produit pour la somme de 112 215,50 €.

La valorisation de la mise à disposition des salariés fonctionnaires affectés par le Ministère chargé des sports auprès de l'UFOLEP sur l'ensemble du territoire national été estimée en charges et en produits pour la somme de 757 900,00 €.

b) Bénévolat / Personnel bénévole
Le bénévolat a été valorisé à hauteur de 21 913.85 € pour l'exercice.
Pour l'année 2020, seules les réunions de bureau national & comité directeur national ont été valorisées.